

---

| <b>Nombre de membres en exercice:</b> 11 | <b>Séance du 26 janvier 2024</b>  |
|--|---|
| <b>Présents :</b> 8                      | L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 26 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de               |
| <b>Votants:</b> 8                        | <b>Sont présents:</b> Jean-Luc BROUSSAL, Joël TERRIER, Monique SANCHEZ, Dominique MAZETIER, Hélène BALMES, Sébastien BRECHET, Alain GRATACAP, Philippe VIGNAL |
|  | <b>Représentés:</b>   |
|  | <b>Excuses:</b> Marie-Christine AUDIGIE, Jérôme HERCOUET  |
|  | <b>Absents:</b> Luc LACIPIERE   |
|  | <b>Secrétaire de séance:</b> Monique SANCHEZ  |

---

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2023.

**Objet: contrats assurance risques statutaires - 2024 01**

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la **Collectivité** de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la **Collectivité** .

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, et du code général de la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés;

Décide :

**La Collectivité** charge le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Objet: FCS 2024 :Confirmation du projet de réhabilitation cantine et réfectoire - 2024 02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de mise en sécurité des locaux et de rénovation énergétique de la cuisine et réfectoire de la cantine faisant suite aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente attenante a été retenu au titre de la pré-programmation du FCS 2024.

Il convient aujourd'hui de confirmer cette sollicitation auprès du Conseil Départemental.

Le projet estimé à **49468 € HT** s'est vu pré-attribué une subvention de **10 000 €**, soit 20 % . En voici le plan de financement prévisionnel :

Subvention :

|  |             |
|--|-------------|
| Département : Fonds Cantal Solidaire : | 10 000 €    |
| Région :                               | 19 787 €    |
| Emprunt /Autofinancement :             | 19 681 € HT |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme la sollicitation du Conseil Départemental pour une aide financière de **10000€**, soit 20% d'une **dépense éligible de 49468 €**, pour les travaux de mise en sécurité des locaux et de rénovation énergétique de la cuisine et réfectoire de la cantine faisant suite aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente attenante
- Autorise le Maire à signer tous documents découlant de cette décision.

### **Objet: voirie : renouvellement groupement de commande - 2024 03**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne d'harmoniser le service lié aux travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries communales , via la constitution d'un groupement de commandes.

Cela présenterait plusieurs intérêts à savoir un gain financier et de temps ( un seul marché à passer avec un seul intervenant).

Une convention avait été signée en 2020 avec les communes intéressées mentionnant les besoins de la collectivité, les dispositions financières, la désignation d'un coordonnateur.

Mr le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler cette prestation pour une durée de 3 années.

Après délibération , le conseil municipal , à l'unanimité :

- Autorise le Maire a signer une nouvelle convention afin de renouveler ce service de groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries communales, pour une période d'un an reconductible 2 fois.

### **Objet: Encaissement chèque sponsor marché de Noël - 2024 04**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que, lors du marché de Noël, organisé par la commune, Mr Sales Sébastien, artisan traiteur, a fait un don par chèque de 50 € à la collectivité, et demande l'autorisation d'encaisser celui ci sur le compte de la commune .

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire a procéder à l'encaissement d'un chèque remis par Mr Sales Sébastien, d'un montant de 50 € sur le compte de la commune .

### **Objet: réhabilitation de la cuisine et réfectoire de la cantine: demande subvention ACTEE - 2024 05**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation énergétique et de la mise en sécurité des locaux cuisine et réfectoire de la cantine, il est possible de solliciter le programme ACTEE + CHENE du SCOT du bassin d'Aurillac, Carladés, Châtaigneraie afin d'obtenir une subvention sur la prestation Maîtrise d'Oeuvre de l'opération ( Estimée à 5000€).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- sollicite, dans le cadre du programme ACTEE + CHENE une subvention aussi élevée que possible pour la prestation de maîtrise d'oeuvre du projet de réhabilitation de la cuisine et réfectoire de la cantine.

- Autorise le Maire à signer tous documents découlant de cette décision.

### **Objet: acquisition terrain - 2024 06**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, lors de la dernière réunion, il avait été décidé, suite à la mise en vente de 2 terrains ( l'un au Théron : parcelle C 493 : 5075 M<sup>2</sup> et l'autre à Piganolet parcelle A 259 : 6810 M<sup>2</sup> ) de faire une proposition aux propriétaires pour la somme de 12500 €.

Ces derniers ayant répondu favorablement à cette proposition, laissent libre choix à la collectivité de contacter un notaire afin de finaliser cette vente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise le Maire à procéder aux démarches nécessaires à cette acquisition
- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.
- Dit que les frais de notaire( Maître Rivières Lavergne à Maurs) seront à la charge de la collectivité.

### **Objet : Participation frais par Office de Tourisme Decazeville -2024-07**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec la Directrice de l'Office de Tourisme de Decazeville Communauté, fin 2023, à propos de la signalétique des espaces muséographiques des 2 villages et notamment de la réfection des 3 principaux panneaux d'accueil, installés sur le Cantal et l'Aveyron,.

L'office de Tourisme de Decazeville Communauté accepte de prendre en charge 50% du montant des travaux proposés par l'entreprise Doublevèbé soit 1694.30 € HT : 2 = 847.15 €

Après délibération le conseil, à l'unanimité autorise le Maire à recouvrer cette somme soit 847.15 € auprès de l'office de tourisme de Deczeville Communauté.

### **Objet : Participation Marché de Noël -2024-08 bis**

Monsieur le Maire informe qu'en partenariat avec la commune de St Santin 12, l'association des accueillants du 15 il a été organisé un marché de Noël le 03 décembre 2023.

Considérant les notes de dépenses et de recettes présentées , il y a lieu de rembourser la somme de 75€ à l'association des accueillants 15 qui a avancé cette dépense.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au remboursement de la somme de 75.00 € à l'association des accueillants du 15.

### **Affaires diverses :**

#### **Route d' Aurières :**

Le Maire fait part au conseil municipal de plusieurs signalements de riverains à propos de la formation de "nids de poule" sur la chaussée de la route d'Aurières entre la maison Felgines ( St Santin 12) et la maison Alliaume ( St Santin 15).

Il rappelle également que, d'une part, cette voie a toujours été entretenue par St Santin 12 ( épareuse et revêtement), et que d'autre part celle ci n'est pas inscrite au tableau de la voirie communale de la commune. En contrepartie ( après entente entre les 2 anciennes municipalités) St Santin de Maurs entretenait le chemin de Jammes situé, comme la route d'Aurières, sur la limite Cantal-Aveyron.

Il est aussi signalé que cette portion de chaussée est essentiellement dégradée du fait d'un propriétaire riverain.

Par conséquent, le conseil municipal propose que désormais St Santin de Maurs entretienne la route d'Aurières, de la RD 25 jusqu'à la propriété Alliaume (maison) et que St Santin Aveyron prenne en charge le reste de la voie jusqu'à St Julien de Piganiol.

#### **Travaux d'aménagement du parking salle polyvalente :**

A ce jour les travaux de terrassement ont été effectués. Des entreprises vont être sollicitées pour procéder aux divers aménagements restant à réaliser : Bordures, caniveaux, revêtement...

## **Préparation travaux investissement 2024 :**

Le Maire expose les différentes opérations qui pourraient être inscrites sur le budget primitif de l'exercice 2024 à savoir :

- Parking : 87000€
- Annuité Emprunts à rembourser : 14000 €
- Voirie : Voie d'Aujou au croisement du Barroul et revêtement, drainage du vieux cimetière : 110000€
- Bâtiments communaux : cantine + appartement presbytère : 75000 €
- Éclairage public : Enfouissements réseaux route du stade, Castanissol, La Réginie, le Genevrier : 16000 €
- Achat terrains : 16000 €
- Natura 2000 : 13 600 €
- Signalisation diverse : 5000 €
- Acquisition matériel : 5000 €
- Bâtiment communaux divers : 5000 €.

## **Assainissement :**

Avant d'envisager le curage des boues et de connaître leur nature , il y a lieu de procéder à une étude bathymétrique permettant de mesurer la hauteur des sédiments présents dans les lagunes.

2 devis sont présentés . Le conseil municipal, retient la proposition de la société Val 'Doc pour un montant de 975 € HT.

## **Inscriptions école :**

Le Maire rappelle au conseil que dans la convention Réseau d'Ecoles de Territoires ( RET), signée par les maires des 4 communes concernées et l'Inspection Académique, il avait été décidé que chaque commune puisse inscrire dans le RET les enfants de son territoire respectif et que, suite aux habitudes acquises en lien avec l'historique propre aux communes de St Santin de Maurs et de St Santin 12, de pouvoir continuer à scolariser leurs enfants dans les mêmes conditions.

Par conséquent le Maire ne s'opposera pas à l'inscription d'enfants de St Santin 12 si leurs responsables légaux le demandent.

## **Décharge végétaux sur le site du Verdier.**

Le conseil municipal décide de ne plus autoriser le dépôt de déchets végétaux sur le site du Verdier et ce à compter du 01 avril 2024.

## **Ordures ménagères :**

Le rapatriement des containers d'ordures ménagères ( bacs marrons) sur les 3 sites de déposes aura lieu courant 2024. Ils seront couplés à des containers de déchets recyclables ( papiers, verres, plastiques). Les sites envisagés se situeraient à l'Oustalou, au Théron et au Prat.

## **Diagnostic énergétique bâtiments communaux.**

Un diagnostic énergétique va être réalisé sur le bâtiment des écoles et de la mairie

Cette opération est subventionnée à 80% par la communauté de communes.

**Tour Cantal Pédestre :** Le conseil municipal donne un avis favorable pour accueillir une étape du Tour du Cantal Pédestre en 2024.

**Téléthon :** L'opération du Téléthon 2023 a fait ressortir un bénéfice de 5400 € .

**Pot aux habitants :** Comme l'an passé le conseil municipal offrira un vin d'honneur aux habitants de la commune le dimanche 10 mars 2024 à la salle polyvalente.

La séance est levée à 23h 15

